

PROGRAMME

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS MENTION : « Animation Socio-Éducative ou Culturelle »

Durée	644 heures de formation en centre et 1001 heures en entreprise → Soit 1645 heures Amplitude de formation : 12 mois	Dates / Lieux	<ul style="list-style-type: none"> • novembre 2026 La Roche sur Yon • A partir du novembre 2025 Angers
Public / statut	<ul style="list-style-type: none"> → Salariés en poste ou en voie de qualification dans le secteur médico-social ou socio-culturel → Contrat d'apprentissage → Personne en reconversion professionnelle → Jeunes apprenants en poursuite de scolarité 		
Nombre de participants	De 8 à 25 maximum	Tarifs	Entre 11.80€ et 15.30€ / heure selon le statut et la durée
Accessibilité handicap	<p>Le CEFRAS souhaite être informé sur les besoins de la personne en situation de handicap afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Réfèrent handicap 44-85 : Bénédicte DROVAL : 06 75 78 51 52 - b.droval@cefras.com Réfèrent handicap 49 : Martine SEILLIER : 06 73 19 49 78 m.seillier@cefras.com</p>		
Prérequis	<p>Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> → « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS), → « Certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) en cours de validité. → Être capable de justifier d'une expérience d'animateur (trice) professionnel (le) ou non professionnel (le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. <p>Dispense de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle pour les candidats titulaires d'un diplôme figurant dans la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, → Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, → CC « direction d'un accueil collectif de mineurs », → CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle », → CQP « animateur périscolaire » 		
Modalités d'accès	<p>Satisfaire aux épreuves d'admission (épreuve écrite + entretien oral) ou un entretien préalable à l'entrée en formation si moins de 25 candidats. Un entretien de positionnement est organisé pour la validation des prérequis exigés</p>		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés.	

	Responsables du projet de formation	Formation 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Angers : Yves-Marie LEBER – 02.41.20.59.90 • La Roche sur Yon : Nelly HELIGON – 02.51.47.71.98
	Contact administratif	Formation 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Angers : Brigitte GABORIT - 02.41.20.59.90 • La Roche sur Yon : Florence NAULET-BAGEOT - 02.51.47.71.98
Débouchés	<p>Formation d'animateurs socioculturels intervenants auprès de personnes en risque ou en situation de fragilité sociale ou d'exclusion du fait de leur situation sociale ou de leurs capacités, accueillis de façon ponctuelle ou permanente dans des structures médico-sociales ou socio-culturelles (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraite ou autres établissements accueillant les publics visés), ou des collectivités territoriales, structures de vacances, accueils collectifs de mineurs. Les activités proposées doivent favoriser le lien social, la valorisation et la prise de confiance en soi.</p> <p>Métier : Animateur dans les structures médico-sociales, socioculturelles et ou en collectivités territoriales.</p>	
Finalités de la formation	<p>L'animateur BPJEPS (ASEC) est en capacité de concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation, de valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation et d'organiser et encadrer le « vivre ensemble »</p> <p>Diplôme d'Etat de niveau 4 délivré par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) des Pays de la Loire</p> <p>RNCP39926 - Arrêté du 9 novembre 2024</p>	
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ - Former des animateurs polyvalents capable d'exercer en autonomie leur activité professionnelle en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. ➔ - Former des animateurs responsables de leurs actions sur le plan pédagogique, technique et organisationnel, qui assurent la sécurité des tiers et des publics dont ils ont la charge. ➔ - Former des animateurs qui auront la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. ➔ - Former des animateurs en capacité d'encadrer tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les contextes territoriaux de vie de ces publics (public vulnérable, en situation de handicap...). ➔ - Former des animateurs qui participeront au fonctionnement d'une structure en valorisant des pratiques éducatives, sociales et culturelles portant les valeurs de l'éducation populaire. ➔ - Former des futurs professionnels de l'animation qui encourageront le développement des compétences psycho-sociales comme outil du vivre ensemble. 	
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	<p>Apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Exercices progressifs selon la formation. Simulations avec débriefing</p> <p>Modules de formation à distance grâce à l'utilisation des nouvelles technologies numériques</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers 	

	→ Bibliothèque				
Programme pédagogique	<p>La formation BPJEPS se compose de 4 blocs de compétences (BC) de 609 heures en centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bloc 1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation → Bloc 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation → Bloc 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure → Bloc 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle 				
Modalités d'évaluation des acquis	Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation. Evaluations certifiantes en cours et fin de formation : Dossiers écrits, entretiens, mise en situation professionnelle				
Taux de réussite aux examens (Année 2025) Apprentis inclus	Angers : 100% (Sur 14 pers présentées) La Roche/Y : 92% (Sur 13 pers présentées)	Taux de satisfaction (Année 2025) Apprentis inclus	Angers : 90% (Sur 17 répondants) La Roche/Y : 91% (Sur 13 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2025) Apprentis inclus	Angers : 0% (Sur 17 pers formées) La Roche/Y : 8.12% (Sur 16 pers formées)
Taux de réussite aux examens Apprentis uniquement (Année 2025)	Angers : 100% (sur 8 pers réponses) La Roche/Y : 100 % (sur 7 réponses)	Taux de satisfaction Apprentis uniquement (Année 2025)	Angers : 91 % (sur 8 pers en emploi) La Roche/Y : 90 % (sur 7 pers en emploi)	Taux d'abandon en cours de formation Apprentis uniquement (Année 2025)	Angers : 0 % (sur 8 pers en emploi) La Roche/Y : 0% (sur 7 pers en emploi)
Taux d'insertion global dans l'emploi (Année 2025)	Angers : 36 % (sur 17 pers réponses) La Roche/Y : 90 % (sur 13 réponses)	Taux d'insertion dans le métier visé (Année 2025)	Angers : 36 % (sur 17 pers en emploi) La Roche/Y : 90 % (sur 13 pers en emploi)		

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.